

Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Publication du niveau de résultat de la Banque de France

L'article D. 1142-4 du code du travail, introduit par le décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, prévoit la publication du niveau de résultat obtenu de 5 indicateurs :

- écart de rémunération par tranche d'âge et par catégorie (note 37 sur 40)
- écart d'augmentations individuelles (note 20 sur 20)
- écart de promotions (note 15 sur 15)
- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (note 15 sur 15)
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (note 5 sur 10)

L'index égalité Femmes/Hommes pour la Banque de France sur 2021 s'établit ainsi, pour la troisième année consécutive, à **92/100**.

La Banque de France poursuit sa politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.